

- Dans le **cas du DIF**, le Directeur a précisé qu'il avait 2 mois pour répondre, qu'il consultait l'historique des demandes et qu'il étudiait le dossier. Il considère que dans le cas présent de préparation autonome d'un examen professionnel, le DIF n'est pas applicable a priori. Cependant et en liaison avec la DG il étudie les possibilités de l'accorder sous certaines conditions : l'agent doit s'isoler dans un local sur le site, il faut qu'il soit encadré d'un formateur, le DIF n'est pas fait pour préparer chez soi.

La CGT souhaite tous ses meilleurs voeux  
pour cette nouvelle année 2012 à tous les  
collègues des 4 ESI et de la DISI Sud-Ouest.  
Dans le cadre professionnel elle sera à leur  
côté pour défendre leurs droits et leurs  
missions.

L'argumentation fournie nous semble un peu alambiquée... Pour la CGT, la question est bien de savoir si oui ou non le DIF est un droit. Si c'est le cas, il n'y a pas de raison de remettre en cause ce qui était accordé précédemment, notamment dans l'ex DIT de Bordeaux. Sur ce point nous avons également fait intervenir notre syndicat national auprès de la DG. Au final, ce sujet est en train de se débloquer et le DIF va pouvoir être activé.

- **Concernant les règles de vie** (dons du sang, dons de plaquettes et rendez-vous chez les spécialistes, avec dotation de 2 heures, ainsi que le temps alloué pour les missions en extérieur) et autres gestions, on nous indique "qu'un groupe de travail doit avoir lieu", nous n'en connaissons toujours pas la date !

C'est tant mieux, la CGT est toujours demandeuse d'un cadrage national sur ces sujets, bien sûr pour une harmonisation des règles dans le sens le plus favorable aux agents. Mais puisqu'un groupe de travail est prévu, la moindre des choses serait d'attendre ses conclusions avant de s'attaquer aux pratiques locales. De plus, le recensement des pratiques existantes doit servir de base à ce GT, leur remise en cause préalable risque donc fort de le vider de sa substance.

- **Pour le dossier congés sans solde**, le DISI va saisir la DG en nous indiquant qu'il sera vigilant quant à l'équilibre des plannings des congés pour 2012, selon le constat, on continuera d'appliquer ce qui se pratiquait. Il n'y a donc pas de refus pour l'instant mais une consigne de prudence va être donnée par le DISI à la responsable d'ESI.

Nous sommes satisfait d'apprendre qu'il n'y aura pas de refus sans examen des demandes, c'est la moindre des choses. Mais alors pourquoi avoir bel et bien annoncé à Poitiers que toutes les demandes seraient refusées ? N'est-ce pas une forme d'intimidation, une tentative visant à dissuader les demandes pour ne pas avoir à les étudier ?

Nous tenons à rappeler haut et fort que demander est un droit, tout comme être défendu en CAP en cas de refus. La CGT restera vigilante quant au respect du droit des agents. Quant à la saisine de la DG, elle nous laisse perplexe : la possibilité de demander une disponibilité existe dans les statuts, la décision d'accorder ou refuser est du ressort de la Direction, de même que l'équilibre des plans de congés, que vient faire la DG la dedans ?

### Le dialogue social :

Nous avons profité de cette audience pour faire état des difficultés concernant la mise en place du dialogue social dans le cadre DISI. Quels moyens seront alloués aux syndicats alors que nous avons des implantations très éloignées du siège de la DISI ?

En effet la création des DISI a été voulu par la Direction Générale. Elle doit donc donner les moyens suffisants aux syndicats et aux représentants des personnels pour qu'ils puissent exercer leur activité. Le territoire de la DISI SO est vaste ... le risque est qu'il y ait des ESI à deux vitesses !

Nos demandes portaient notamment sur :

- Droits octroyés pour préparer et tenir les réunions paritaires et les audiences.
- Prise en compte des temps de trajets entre les ESI.
- Prise en compte des frais de déplacement lors des réunions paritaires.
- local syndical au siège de la DISI ainsi que dans les ESI qui n'en sont pas dotés
- mobilier, matériel informatique récent et ligne téléphonique permettant les audio-conférences.

Au niveau des moyens octroyés aux OS, Le Directeur n'a visiblement pas de local à nous offrir et, pour ce qui concerne la cité administrative de Bordeaux, compte que nous soyons hébergé par nos camarades de la DRFIP ! Concernant les droits syndicaux et les frais de déplacement, c'est en cours d'organisation. Au niveau matériel il verra ce qu'il peut faire.

À l'issue de cette audience, nous faisons un constat assez décevant. Frileuse quand il s'agit de répondre aux revendications des personnels, s'abritant derrière l'avis de la DG, la Direction retrouve son sens de l'initiative pour niveler par le bas les règles de vie ou contester certains droits aux agents. On nous avait annoncé que la mise en place des DISI ne changerait rien au quotidien des agents. Nous voyons aujourd'hui qu'elle sert déjà de prétexte à des régressions inacceptables. La CGT ne laissera pas les conditions de travail se dégrader sans réagir !



## Bulletin d'adhésion

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI Sud-Ouest

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse mél :

Adresse administrative :

Signature :

Bulletin à remettre à un militant de la CGT.